

# Conclusion

Ce document a été réalisé afin de contribuer à la constitution du réseau Natura 2000. Les éléments d'inventaire, de diagnostic et d'actions à mettre en place tiennent donc compte des habitats et des espèces inscrites à la Directive Habitats.

Dans chacune des phases de réalisation du Document d'objectifs, d'autres éléments ont pu être soulignés sans être développés. En effet, il est apparu judicieux de mettre en évidence tous les éléments permettant de juger des différents intérêts et points sensibles du site et d'en comprendre le fonctionnement. L'objectif principal est de détenir l'ensemble des éléments permettant de mettre en place de la façon la plus pertinente et le plus rapidement possible les actions proposées. Il s'agit de disposer d'un document qui pourra servir d'état de référence pour la révision de l'atteinte des objectifs de conservation du site dans 6 ans ou pour la réalisation d'autres projets.

Le présent Document d'objectifs doit s'inscrire dans une analyse temporelle. Il a en ce sens été souligné de nombreuses lacunes concernant la connaissance des habitats, des espèces, des facteurs qui influencent leur évolution, des relations qui les lient aux activités humaines actuelles ou passées.

Ce document peut donc être considéré comme une première étape dans la connaissance de l'état et du fonctionnement des habitats et des espèces (essentiellement ceux relevant de la Directive Habitats) présents sur le site.

La deuxième étape correspond aux 6 années de mise en application de ce Document d'objectifs.

Une troisième étape sera certainement nécessaire pour suivre les actions qui s'inscrivent dans une perspective de long terme, et ensuite pour mettre en place les nouvelles actions découlant des résultats provenant des suivis, des études et des réflexions proposées dans le cadre de ce Document d'objectifs.

Le nécessaire enrichissement des connaissances, préalable à l'établissement d'une démarche de conservation du patrimoine naturel et culturel du site dans le respect des principes de la Directive Habitats, devra concerner l'ensemble des activités et acteurs présents sur le site. Il devrait également contribuer à améliorer la définition des indicateurs d'action et de qualité pour lesquels une réflexion est d'ores et déjà en cours.



# Glossaire

## Lexique Natura 2000 :

**Habitat naturel et habitat d'espèce :** Un habitat naturel est une zone terrestre ou aquatique qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles. Il peut s'agir d'un grand type de milieu (grand cours d'eau, falaises...) ou de milieux plus restreints (tourbière, pelouse calcaire...);

Un habitat d'espèce est un milieu où vit l'espèce, à l'un des stades de son cycle biologique.

**Directive « Habitats » et le réseau Natura 2000 :** La directive « Habitats » est une directive européenne concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la constitution d'un réseau de sites d'intérêt communautaire (site dit Zone Spéciale de Conservation: ZSC) constituant le réseau Natura 2000 et abritant des habitats naturels ou des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

Une autre directive européenne appelée directive « Oiseaux » permet la désignation de sites pour le réseau Natura 2000 pour leur richesse en espèces d'oiseaux listées dans cette même directive (sites dits Zones de Protection Spéciale: ZPS). Par conséquent, la directive « Habitats » ne traite pas de la problématique « oiseaux ».

**Intérêt communautaire :** Un habitat d'intérêt communautaire est un habitat naturel en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant une caractéristique d'une des 6 grandes régions naturelles européennes (aussi appelées zones biogéographiques, il en existe 4 en France: zones alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne). La liste de ces habitats est donnée dans l'annexe I de la directive « Habitats ».

Une espèce d'intérêt communautaire est une espèce en danger, rare ou endémique (c'est à dire propre à un territoire restreint bien délimité) présente sur le territoire communautaire. La liste de ces espèces est donnée dans l'annexe II de la directive « Habitats » et dans l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

Un habitat ou une espèce prioritaire est un habitat naturel ou une espèce menacés sur le territoire européen et pour la conservation duquel l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Un site d'intérêt communautaire est un site qui contribue de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat ou une espèce d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable et/ou qui contribue au maintien de la biodiversité dans la zone biogéographique concernée. Le réseau Natura 2000 est constitué de sites d'intérêt communautaire désignés en ZPS pour la Directive Habitats ou en ZSC pour la Directive Oiseaux (voir plus haut).

## Lexique pastoral :

**Eleveur « extérieur » :** éleveur dont le siège d'exploitation se situe hors de la (les) commune(s) propriétaire(s) de l'unité pastorale concernée.

**Eleveur « local » :** éleveur dont le siège d'exploitation se situe sur la (les) commune(s) propriétaire(s) de l'unité pastorale concernée.

**Unité Pastorale :** surface toujours en herbe constituée par une unité géographique d'un seul tenant, située généralement mais pas impérativement au-dessus de la zone d'habitat permanent et des cultures. Cette surface pastorale est utilisée une partie de l'année seulement, pour le pâturage d'un même troupeau ou de plusieurs troupeaux successifs composés d'animaux d'une ou plusieurs espèces, effectués par séjours prolongés, sans retour journalier sur les lieux d'hivernage. L'unité pastorale correspond à une unité d'exploitation pastorale.

**UFL : Unité Fourrage Lait.** Cette unité sert à traduire la quantité d'énergie que les animaux doivent trouver dans leur alimentation pour couvrir leurs besoins et, de la même façon, la quantité d'énergie que peut offrir la ressource pastorale présente pour couvrir les besoins des animaux.

**UGB : Unité Gros Bétail :** unité employé pour agrégé ou comparer des effectifs animaux d'espèces ou catégories différentes : 1 vache = 1 UGB, 1 brebis = 0,15 UGB, etc.



# Liste des sigles et abréviations

**AAPPMA** : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
**ACCA** : Association Communale de Chasse Agrée  
**ADASEA** : Association Départementale pour l'Aménagement des structures des Exploitations Agricoles  
**AICA** : Association Intercommunale de Chasse Agrée  
**AREMIP** : Association Recherche Environnement en Midi Pyrénées  
**ASP** : Agence de Services et de Paiements  
**CAD** : Contrat d'Agriculture Durable  
**CBNMP** : Conservatoire Botanique National Midi Pyrénéen  
**CDRP** : Comité Départemental de Randonnée Pédestre  
**CNASEA** : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles  
**CREN** : Conservatoire Régional des Espaces Naturels  
**CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière  
**CSP** : Conseil Supérieur de la Pêche  
**CTE** : Contrats Territoriaux d'exploitation  
**D.H.** : Directive « Habitats » CEE 92/43  
**D.O.** : Directive « Oiseaux » CEE 79/409  
**DDAF** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt  
**DDJS** : Direction Départementale Jeunesse et Sport  
**DDT** : Direction Départementale des Territoire  
**DIREN** : Direction Régionale de l'Environnement  
**DOCOB** : Document d'objectifs  
**DRAF** : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement  
**DRIRE** : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement  
**EDF** : Electricité de France  
**ESAP** : Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan  
**FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
**FEDER** : Fonds Européens de Développement Régional  
**FEOGA** : Fonds Européens d'Orientation et de Garantie Agricole  
**FFN** : Fond Forestier National  
**FFRP** : Fédération Française de Randonnée Pédestre  
**FGMN** : Fond de gestion des Milieux Naturels  
**FSD** : Formulaire Standard de Données  
**GCMP** : Groupe Chiroptère Midi Pyrénées  
**IFN** : Inventaire Forestier National  
**MAET** : Mesure Agro Environnementale territorialisée  
**MEDD** : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable  
**MISE** : Mission Interservice de l'Eau  
**NMP** : Nature Midi Pyrénées  
**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
**ONF** : Office National des Forêts  
**PDRH** : Programme de Développement Rural Hexagonal  
**PHAE** : Prime Herbagère Agro Environnementale  
**PLU** : Plan Local d'Urbanisme  
**PMSEE** : Prime au Maintien des Systèmes d'Elevage Extensifs  
**PNP** : Parc National des Pyrénées  
**POS** : Plan d'Occupation des Sols  
**PPR** : Plan de prévention des Risques Naturel  
**RDR** : Règlement de Développement Rural  
**SMDRA** : Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost



# Bibliographie

## VEGETATION ET FAUNE

AREMIP, (1988). - Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : Ministère de l'Environnement.

DUPIAS, G., (1985). – Carte de la végétation de la France. Végétation des Pyrénées. Notice détaillée de la partie pyrénéenne des feuilles 69 Bayonne –70 Tarbes 71 Toulouse 72 Carcassonne – 76 Luz 77 Foix – 78 Perpignan. CNRS, 209 p.

COSTE, H., (1910). – Catalogue des plantes des Pyrénées – Manuscrit déposé au Laboratoire de botanique et de biogéographie de l'Université de Toulouse [date approximative],455 p.

LESOUËF, J. Y., (1986). – Les plantes endémiques et sub-endémiques les plus menacées de France (partie non méditerranéenne) – 258 p.

OLIVIER, L., GALLAND, J.-P., MAURIN, H., (1995). – Livre rouge de la Flore menacée de France – Tome1 : espèces prioritaires. Ed. Museum National d'Histoire Naturelle, Institut d'Ecologie et de Gestion de la Biodiversité, Paris, 486 p.

GUERBY, L., (2000). – Fiches espèces (contribution à l'élaboration du Livre Rouge Tome 2)

BARDAT, J. et col., (2004). – Prodrome des végétations de France. MNHN, Paris. 171p.

DUPIAS, G., (1985). – Végétation des Pyrénées, notice détaillée de la carte de végétation. Editions du CNRS, 209p.

GRUBER, M., (1978). – La végétation des Pyrénées ariègeoises et catalanes occidentales. Thèse de l'Université d'Aix-Marseille III, 305p + annexes.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 1 (Vol.1 et 2) : Habitats forestiers. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 3 : Habitats humides. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2005) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 4 (Vol. 1 et 2) : Habitats agropastoraux. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 5 : Habitats rocheux. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 6 : Espèces végétales. La documentation Française. Paris.

MNHN, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des affaires Rurales (2002) – Cahiers d'habitats Natura 2000. Tome 7 : Espèces animales. La documentation Française. Paris.

MNHN, ONF (1995) – Inventaire de la faune de France. Nathan, 415 p.

SAULE, M., (1991). – La grande flore illustrée des Pyrénées. Editions Milan, 765p.

ESPACES NATURELS MIDI-PYRENEES (1999) – Tourbières de Midi-Pyrénées, atlas géographique (les), F31000 – TOULOUSE : ESPACES NATURELS MIDI-PYRENEES ,100 p

## DOCUMENTS DE REFERENCES NATIONAUX OU EUROPEENS

CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, (1992). – Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal officiel des communautés européennes du 22.7.92, L206 : 7-50.

ENGREF, (1997). – CORINE biotopes, version originale : type d'habitats français. ENGREF Nancy. 210p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, (1998). – Les habitats de Midi Pyrénées, nomenclature Corine. Office National des Forêts Midi Pyrénées, 42p.

RAMEAU, J.C., (1994). – Référentiel français des habitats concernés par la directive Habitats. ENGREF, ministère de l'agriculture et de la pêche, 98p.

BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU JC. (1997) – CORINE Biotope manuel, types d'habitats français, F54000 – NANCY : ENGREF – ECOLE NATIONALE DU GENIE RURAL DES EAUX ET DES FORETS ,194 p

ROMAO C.COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (1997) – Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne, Version EUR 15 ,B-1000 BRUXELLES (Belgique) : COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES ,104 p

## FORETS

DUBOURDIEU, J. (1997). – Manuel d'Aménagement forestier. Office National des Forêts. Tec&Doc. 244p.

ONF Agence des Hautes Pyrénées, (2000). – Révision d'aménagement forestier 2000-2014 : Forêt communale indivise d'Arcizans Dessus, Bun, Estaing, Gaillagos.

ONF Agence des Hautes Pyrénées, (1996). – Révision d'aménagement forestier 1996-2010 : Forêt communale d'Arcizans Avant.

ONF Agence des Hautes Pyrénées, (1987). – Révision d'aménagement forestier 1987-2010 : Forêt communale indivise d'Arras Sireix.

ONF Agence des Hautes Pyrénées, (2008). – Révision d'aménagement forestier 2008-2022 : Forêt syndicale indivise de la Vallée de St Savin.

RAMEAU J.C., MANSION D., DUMEG., (1989). – Flore forestière française – Guide écologique illustré, Tome 1, Plaines et collines. IDF. 1785 p.

RAMEAU J.C., MANSION D., DUMEG., (1998). – Flore forestière française – Guide écologique illustré, Tome 2, Montagne. IDF. 2421 p.

SAVOIE, J.-M.. (1995). – Les types de stations forestières des Pyrénées centrales – Guide de reconnaissance. Office National des Forêts, Direction Régionale Midi Pyrénées.

## GEOLOGIE

BARRERE, C., (1984). – Notice explicative de la feuille de Luz à 1/50000<sup>ème</sup>. BRGM, 63 p.

## GESTION DES MILIEUX NATURELS

ESPACES NATURELS DE France (2000) – Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts, F45000 – ORLEANS : ESPACES NATURELS DE France ,134 p

PARC NATIONAL DES PYRENEES, (2004). - Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation FR 7300927 "Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude", Département des Hautes-Pyrénées. Document de synthèse, vol. I et II, réalisé par CADARS-DURAND Delphine.

## RAPPORTS REALISES POUR LA DEFINITION DE L'ETAT INITIAL DU DOCOB

Diagnostic pastoral de l'estive du Groupement Pastoral d'Arcizans Avant : secteur d'Estibe - Etude GIP-CRPGE – Octobre 2010

Diagnostic pastoral l'estive de la Commission syndicale de la Vallée de Saint Savin : secteurs de Coutres, Goury, Cinquet- Etude GIP-CRPGE – Octobre 2010

Diagnostic pastoral de l'estive de la Commission syndicale d'Arras Sireix : secteurs de Banciole, Port Debat, Port Dessus, Lachouse- Etude GIP-CRPGE – Octobre 2010

Diagnostic pastoral de l'estive du SIVOM de Labat de Bun : secteurs de Laur, La Labasse, Bayelle, Barbat- Etude GIP-CRPGE – Octobre 2010

Inventaire chiroptérologique sur le site Natura 2000 FR 73000923 « Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros » - J. Bodin, S. DEJEAN & F. NERI, GCMP (CREN Midi Pyrénées) - Novembre 2009. 15 p. + cartes & annexes.

Le Desman des Pyrénées sur le Site Natura 2000 Moun Né de Cauterets, Pic de Cabaliros – A. Bertrand, Abela – Juillet 2009. 3 p.

Le Lézard des Pyrénées (*Iberolacerta bonnali*) sur le Site Natura 2000 Moun Né de Cauterets (Hautes Pyrénées) – G. Pottier, Nature Midi Pyrénées – Janvier 2009. 10 p.